

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-01

Séance du 20 janvier 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **13**
Présents : **10**
Votants : **13**

L'an deux mille vingt-six, et le vingt janvier, à 18h00, le conseil municipal de la commune, convoqué le **16 janvier 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier BARTHELEMY

Présents :

Olivier BARTHELEMY, Sylvie CASTAGNETO, Fabrice MULLER-LONG, Bernard BOURSIER, Francis DUGAUQUIER, Daniel TILMANT, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Anne-Hélène CONILH, Marc BENEVENTI.

Absents excusés donnant pouvoir :

Maxime TRANCHAND donne procuration à Tiffany EMERIC, Sylvie BROWN donne procuration à Francis DUGAUQUIER, Thierry BARTHELEMY donne procuration à Bernard BOURSIER

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : approbation du PV de la séance du 23 juin 2025

Le Conseil municipal de la commune d'Ollières, s'est réuni en séance ordinaire le 20 Janvier 2026 sous la présidence de M le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-23 et suivants ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 juin 2025 a été communiqué aux conseillers municipaux ;

Considérant qu'aucunes observations ont été formulées ;

Après en avoir délibéré,

DÉCISION

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2025.
- Article 2 : La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et affichée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Monsieur le Maire,
Olivier BARTHELEMY



Le Secrétaire de Séance
Bernard BOURSIER

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260120-lmc120260000023-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

